

INSCRIPTION & ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Manifestation : **Bourse aux jouets, puériculture & vide dressing**

Date et lieux : **Dimanche 29 novembre 2026 à LOYETTES**

Organisateur : **Comité des Fêtes de Loyettes**
101 rue de la mairie 01360 Loyettes

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : Département : Ville :

Adresse :

Code postale : Ville :

Tél : Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

~~Immatriculation du Véhicule :~~

Déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code du Commerce) et qu'ils ne proviennent pas d'actions délictuelles.
- Ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code Pénal)

Fait à : le :

Signature

Je demande mon inscription pour un emplacement de **table(s) x 9 €** et/ou **mètre(s) sans table x 4 €** ; ci-joint le paiement de € par chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes de Loyettes** et accepte sans réserve le règlement de la bourse aux jouets, puériculture & vêtement.

Les tables réservées sont dans un emplacement de 2 mètres et en quantité limitées.

Seules les réservations complètes (attestation, acceptation du règlement et paiement) seront validées dans leurs ordres d'arrivées.

Renseignements au **06 75 69 04 26**

Adresse de réservation :

M. PLENECASSAGNE Fabienne
473 rue du Bugey
01360 Loyettes

REGLEMENT de la BOURSE aux JOUETS, PUERICULTURE & VIDE DRESSING

Le Comité des fêtes de Loyettes, organise une bourse aux jouets, vêtements enfants, puériculture et vide dressing, destinée à faciliter les transactions d'articles d'occasion uniquement.

L'encadrement de cette manifestation est assuré par les membres de cette association.

La bourse aura lieu de **9h00 à 15h30-16h00** sans interruption à la salle des fêtes de Loyettes et l'entrée des visiteurs sera gratuite.

Les exposants sont autorisés à entrer à partir de **7h00**.

Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs qui les accompagnent.

L'inscription obligatoire des exposants sur le registre se fait sur place le matin sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire), et par les organisateurs qui passeront sur vos stands pour également vous faire remplir et signer l'attestation d'inscription.

Les informations suivantes : nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance sont inscrites dans le registre de police tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment au service de l'état en cas de contrôle.

Il peut être fait une réservation préalable via les conditions et la fiche d'inscription.

Toute réservation n'est définitive qu'après réception du paiement, de l'attestation sur l'honneur, de la demande d'inscription, et de l'acceptation du règlement.

A partir de 8h00 si un exposant n'est pas arrivé ou n'a prévenu par SMS de son retard, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer son métrage sans contrepartie.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

Chaque exposant doit afficher ses prix.

Cette bourse étant réservé aux jouets, vêtements, puériculture, les exposants doivent proposer à la vente les objets qui rentrent dans ce cadre, il va de soi que la revente de produits frauduleux, illicite ou contrefaits, est strictement interdite.

La vente de produits alimentaires, confiseries et boissons, est strictement réservée à l'association organisatrice.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou d'exclure un exposant qu'ils jugeraient ne pas s'inscrire dans l'esprit de la bourse (irrespect des personnes et/ou des biens, vol, dégradation...) et ce à tout moment de la manifestation, sans quelconque remboursement.

Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité des propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas, être tenus pour responsables en cas de casse, vols, pannes ou toutes autres détériorations.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux marchandises, aux biens d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent à cet effet être couverts par une assurance.

Avec leur inscription les vendeurs ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer à la bourse, c'est-à-dire vendre des objets d'occasion qui n'ont pas été achetés en vue de la revente.

Le présent règlement doit être accepté pour finaliser votre inscription et sera également affiché dans la salle.

Il serait préférable que les jouets électroniques soient munis de piles afin que les acheteurs testent le jouet. Les piles seront rendues au vendeur après la vente s'il le souhaite.

La présence à cette journée implique l'acceptation dans son intégralité, du présent règlement. Toute personne contrevenante sera priée par les organisateurs, de quitter les lieux, sans qu'elle puisse demander le remboursement de son inscription.

**Acceptation du règlement,
Nom et signature**